



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 avril 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 1999

Désaffectation des anciens locaux du groupe scolaire Jean Macé

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile
MORISOT

DELIBERATION D99215

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999

Affaires Scolaires

Désaffectation des anciens locaux du groupe scolaire Jean Macé

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Certains anciens locaux du groupe scolaire Jean Macé sont depuis de nombreuses années affectés à un usage associatif ou municipal exclusif en dehors de tout lien avec le service public d'Education.

Il convient donc, de régulariser la situation et de les désaffecter.

1 - Parcelle BN 206 à l'angle de la rue Gambetta et de la rue de Fontenay d'une superficie de 785 m² comprenant :

- un bâtiment d'un seul niveau (91 m²) et un bâtiment à 2 étages (129 m²) à usage associatif.

- des locaux (185 m²) et un préau (60 m²) à l'usage du service municipal Nettoyement Parc Auto et les terrains attenants.

2 - Une partie de la parcelle BI 281, rue Gambetta comprenant :

- une partie du bâtiment (676 m² à désaffecter sur un total de 914 m²) telle qu'indiquée sur le plan annexé.

- le terrain attenant tenant lieu de parking : (1427 m²).

Le tout à usage associatif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter l'avis de M. Le Préfet pour ces désaffectations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)